INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SHAWINIGAN

Le 13 octobre 2026

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Shawinigan convoquée et tenue le mardi 13 octobre 2026, à 10 h 45, en visioconférence, le tout suivant les règles applicables.

Sont présents, Josette Allard-Gignac et Jacques St-Louis, formant quorum sous la présidence du président Yves Lévesque.

Sont également présents, Kim Dumais, directrice générale, Kate Primeau, directrice générale adjointe - planification, Gabriel Bonnewyn, trésorier et directeur du Service des finances et Me Marie-Pier Gélinas, greffière adjointe.

Déclaration d'ouverture par le président.

CONSIDÉRANT QUE toute séance extraordinaire doit être dûment convoquée au plus tard 24 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation n'a pas été transmis dans les délais prescrits;

CONSIDÉRANT QUE tout membre du comité exécutif présent à la séance extraordinaire peut renoncer par écrit à l'avis de convocation de cette séance;

CONSIDÉRANT l'article 325 *de la Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

PAR CES MOTIFS,

Les membres du comité exécutif renoncent par écrit à l'avis de convocation.

Yves Lévesque

Josette Allard-Gignac

Jacques St-Louis

E 369-13-10-26

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : le conseiller Jacques St-Louis
Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le comité exécutif adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Imprimerie Gignac Offset - Shawinigan

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

No de résolution
ou annotation

E 370-13-10-26

AUTORISATION - CONTRAT - INSTALLATION D'ÉCHAFAUDAGES SPÉCIALISÉS - TRAVAUX DE DÉCONTAMINATION COMPLÈTE - PARTIE HAUTE DE LA SCÈNE - CENTRE DES ARTS DE SHAWINIGAN

CONSIDÉRANT le contrat pour la décontamination complète de la partie haute de la scène au Centre des arts de Shawinigan autorisé le 9 octobre 2026;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat n'incluait pas l'installation d'échafaudages en raison de la nature spécialisée et des contraintes techniques associés à leur mise en place pour la partie de 65 pieds;

CONSIDÉRANT QUE le Bureau de grands projets et planification désire conclure, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, un contrat de gré à gré pour l'installation d'échafaudages spécialisés dans le cadre de la décontamination complète de la partie haute de la scène au Centre de arts, et ce, en conformité du Règlement de gestion contractuelle de la Ville (SH-675);

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le conseiller Jacques St-Louis

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le contrat de gré à gré, avec Échafaudage Plus (Québec) inc., pour l'installation d'échafaudages spécialisés dans le cadre de la décontamination complète de la partie haute de la scène au Centre des arts de Shawinigan, suivant les prix forfaitaires et tarifs horaires indiqués à la soumission, représentant un montant estimé de 66 230,68 $, taxes en sus.

Que le comité exécutif autorise Luc Mélançon, chargé de projets - BGPP au Bureau de grands projets et planification ou Jessica Vallières, directrice du Bureau de grands projets et planification, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la séance levée à 11 h 02.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

Yves Lévesque
Président

Me Marie-Pier Gélinas
Greffière adjointe

Imprimerie Gignac Offset - Shawinigan